



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

2^{ème} Commission

N° CP-2019-9-2-5

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

AUGMENTATION DE CAPITAL DE CITIVIA-SPL : DERNIER APPEL DE LEVEE DE LA PART DEPARTEMENTALE

Résumé : Le Conseil départemental, par délibération n° CD 2016-5-2-1 du 2 décembre 2016, a accepté de souscrire à l'augmentation de capital de la société publique locale d'aménagement CITIVIA-SPL et d'acquérir 301 actions nouvelles pour un montant global de 140 434,56 €. La libération de ces actions est prévue pour s'étaler sur une période maximale de 5 ans, sur émission de demande de levée de fonds par la société.

Le présent rapport vous propose de payer la dernière tranche de cette augmentation de capital, à hauteur de 30 434,56 €.

Pour mémoire :

- le Département est actionnaire historique de la société publique locale d'aménagement CITIVIA-SPL et détient, avant clôture définitive de l'augmentation de capital en cours, 156 actions d'une valeur de 75 000 € ;
- il détient 1 siège d'administrateur ;
- l'augmentation de capital en cours de réalisation est motivée par le lancement d'un vaste programme d'investissements sur le secteur mulhousien estimé à près de 25 M€, ce qui nécessite de renforcer les capitaux propres d'un montant de 2.275 M€ ;

- la part départementale à cette augmentation de capital s'élève à 301 actions pour un montant de 140 434,56 €
- le Département par délibération de la Commission permanente n° CP 2017-5-2-7 du 12 mai 2017 a déjà libéré 40 000 €, puis, par délibération de la Commission permanente n° CP 2018-3-2-3 du 23 mars 2018, 70 000 € .

Le 29 juillet 2019, la société a émis une seconde demande de levée de fonds d'un montant de 30 434,56 €, assortie du bulletin de souscription réglementaire.

La commission aménagement du territoire et tourisme du 27 septembre 2019 a donné un avis favorable.

Il vous est demandé de confirmer votre accord pour le versement de cette somme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de verser la dernière tranche de la part du Département à l'augmentation de capital de CITIVIA-SPL, pour un montant de 30 434,56 € conformément aux délibérations du Conseil départemental n° CD 2016-5-2-1 du 02 décembre 2016 relative à l'acceptation de souscrire à cette augmentation de capital, de la Commission permanente n° CP 2017-5-2-7 du 12 mai 2017 et n° CP 2018-3-2-3 du 23 mars 2018., relatives aux deux premiers appels de fonds.
- de préciser que les crédits de paiement seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 26, fonction 01, nature 261, code programme 3333.
- de m'autoriser à signer les documents relatifs à la libération de la part départementale à cette seconde tranche.

Mmes Josiane MEHLEN-VETTER, Catherine RAPP et Marie-France VALLAT, administratrices de la société et M. Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER, commune actionnaire de la société, ne participent ni au débat, ni au vote.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT